

Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 4 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le

ID : 040-224000018-20230901-A44PDIPR_S16_23-AR



Direction de l'Environnement

Réf. : A-44-PDIPR-S16-2023

Le - 1 SEP. 2023

Département des Landes

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

ARRÊTÉ portant interdiction de la pratique de la randonnée sur un itinéraire inscrit au PDIPR

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L361-1 et suivants et R362-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés de Monsieur le Président du Département des Landes portant inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour les circuits de randonnée **du Marensin** ;

Considérant le risque que constituent pour la sécurité des usagers, des travaux pour la réalisation d'une servitude de passage sur la Commune d'Azur, Route de Nougaro au droit de la parcelle B-47 - propriété de la famille WAROT/DANIS (demande reçue en date du 30 août 2023) ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil départemental des Landes ;

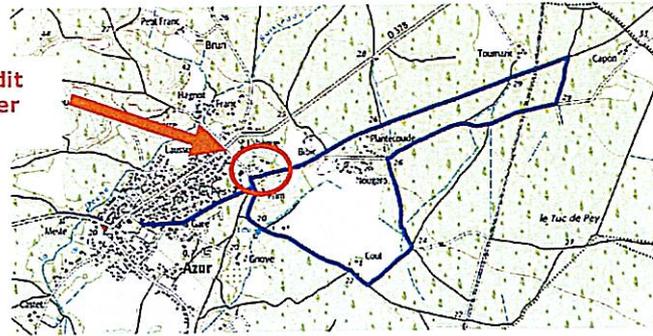
ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La circulation de tous les usagers (piétons, vélos) sur le chemin inscrit au PDIPR **est interdite du 5 au 8 septembre 2023 inclus** sur la boucle « 16.7.2 - Circuit sur les traces de l'ancienne voie ferrée » (Cf. carte de localisation ci-dessous) à l'exception des agents du Département, gestionnaire du circuit, des services de secours et des entreprises ou associations dûment autorisées ou mandatées par les services du Département concernés.



Accès interdit
sur le sentier



Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Il sera également affiché en mairie de la commune concernée par ce circuit.

Article 3 :

Copie du présent arrêté sera adressée pour attribution, chacun en ce qui le concerne à :

- Madame la Directrice – DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités du Conseil départemental des Landes ;
- Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Landes ;
- Monsieur le Maire de la Commune d'Azur ayant un itinéraire de randonnée inscrit au PDIPR ;

Et pour information à :

- Madame Sandra TOLLIS, Conseillère départementale et Monsieur Cyril GAYSSOT, Conseiller départemental ;
- Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Landes ;
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes ;
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ;
- Monsieur le Directeur de la DFCI des Landes ;
- Madame la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Landes ;
- Monsieur le Président du Comité Départemental des Landes de la FFCT – CODEP ;
- Monsieur le Président de Landes Attractivité.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
Olivier CARBONNIERE
Directeur Général des Services